

<b>Agir en faveur de l'emploi et des entreprises</b>	<b>P1</b>
<b>Faire de l'innovation un accélérateur de la transition durable de notre économie</b>	<b>E102</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1511-1 et suivants, L4211-1, L4221-1, L4252-1,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028, le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) et la Stratégie régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (SRESS),
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 17 octobre 2024,
- CONSIDERANT** l'avis du CESER
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

**D'APPROUVER**

l'inscription au Budget primitif 2025 d'une dotation de 9 200 000 € en autorisations de programme et d'une dotation de 6 741 600 € en autorisations d'engagement, de 12 741 757 € de crédits de paiements investissement, et de 7 220 552 € de crédits de paiement fonctionnement, au titre du programme E102 «Faire de l'innovation un accélérateur de la transition durable de notre économie».

**D'AFFECTER**

au titre du budget 2024, une autorisation de programme d'un montant complémentaire de 520 000 € (AP) pour les travaux à la charge du propriétaire sur les bâtiments et terrains des Technocampus dont la Région est propriétaire (Composites, Océan, Robotique & Cobotique, Electronique) (opération N°23D09268) dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 17 novembre 2023.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble  
Abstentions : Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Victoria DE VIGNERAL

Ces élus ne prennent pas part au vote : Philippe HENRY et Jean-Luc CATANZARO

REÇU le 23/12/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs